

PLFSS 2026 : un budget social, des reculs évités et une victoire sur les retraites

Mardi 12 novembre à minuit s'est achevé l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) à l'Assemblée nationale. Denis Fégné se félicite d'avoir obtenu des avancées majeures pour la justice sociale tout en supprimant les mesures les plus injustes prévues par le gouvernement.

Ce budget n'est évidemment pas la copie que Denis Fégné aurait souhaitée. Mais fidèle à ses convictions, il a choisi l'efficacité et le dialogue afin d'être utile de manière concrète. *« Il valait mieux négocier et amender pour protéger les Français plutôt que d'adopter la stratégie du "tout ou rien" laissant le Sénat et le Gouvernement imposer leur propre partition. »* s'exprime-t-il.

Des reculs évités. Sous l'impulsion de son travail et des députés de son groupe parlementaire, ont été supprimées ou corrigées : l'augmentation de la CSG sur les retraites et le chômage, la réduction des exonérations sur les chèques-vacances et tickets-restaurants, la suppression des aides à l'embauche outre-mer (LODEOM), la hausse des cotisations pour les apprentis, la taxe sur les complémentaires santé, les franchises dentaires et sur dispositifs médicaux, l'année blanche sur les prestations sociales et retraites, la restriction des arrêts maladie et le basculement des ALD non-exonérantes...

Une avancée majeure : la suspension immédiate et complète de la réforme des retraites !

Depuis près de trois ans, les socialistes se battent aux côtés de toute la gauche, des syndicats et des millions de Françaises et de Français, pour remettre en cause cette réforme injuste et brutale, imposée sans vote par le 49.3.

Ce combat a porté ses fruits : l'Assemblée nationale a voté la suspension immédiate et complète de la réforme des retraites d'Élisabeth Borne.

Cette décision va permettre à 3,5 millions de Français de partir plus tôt à la retraite dont 700 000 dès 2026. Jusqu'en 2028, l'âge légal sera bloqué à 62 ans et 9 mois et le nombre de trimestres à 170, offrant entre 3 et 6 mois de retraite gagnés pour des millions de travailleuses et travailleurs.

Denis Fégné et son groupe parlementaire ont veillé à ce que cette mesure bénéficie aussi aux carrières longues et aux métiers pénibles de la fonction publique.

Le financement de cette mesure repose sur une contribution accrue des revenus du capital grâce à l'adoption de notre amendement augmentant la CSG sur ces revenus. Aucune hausse ne concernera les classes populaires ni les livrets d'épargne réglementés.

Cette suspension constitue une première étape vers l'abrogation définitive de la retraite à 64 ans que nous continuerons à défendre jusqu'en 2027.

Pour Denis Fégné : « ce vote est une victoire sociale, démocratique et politique. Il prouve qu'avec de la volonté et du travail collectif, pas à pas, les députés peuvent changer la vie des Françaises et des Français. »

Denis Fégné

Député de la 2e circonscription des Hautes-Pyrénées

Contact presse : Antoine Bulard - 06 67 66 40 18 - antoine.bulard@clb-an.fr